

Mme Frédérique Vidal, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*. Comme vous l'avez rappelé à juste titre, monsieur le député, la COMUE « Normandie Université », qui a vu le jour en 2014, a permis d'intensifier la coopération entre les établissements à l'échelle régionale, notamment pour qu'ils développent des orientations académiques communes. Grâce à cet effort, la COMUE a pu répondre à de nombreux appels à projets et a rencontré quelques succès notables, notamment dans le domaine des nouveaux cursus universitaires ou de « Normandie Valorisation », qui a pour objet la valorisation de la recherche académique.

En janvier 2018, les échecs des candidatures normandes aux appels à projet « IDEX-ISITE » – initiatives d'excellence et initiatives dans le domaine de la science, de l'innovation, des territoires et de l'économie – et à ceux concernant les écoles universitaires de recherche ont toutefois soulevé des inquiétudes. Le recteur, la préfète et le président de la région ont cosigné un courrier adressé aux membres de la communauté d'établissements pour leur faire part de leur crainte d'un « lent et silencieux déclassement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Normandie ». Ils ont en particulier déploré un défaut d'ambitions et ont invité les établissements à envisager des scénarios de rapprochement, voire de fusion. J'ai mandaté Bernard Dizambourg pour accompagner ces établissements dans la construction de leur projet. Je veux réaffirmer mon attachement – que vous connaissez – à l'autonomie des universités. C'est un projet qui devra se construire et émerger à partir des établissements. Je n'exercerai aucune pression particulière.

Pour capitaliser et consolider les acquis, la possibilité de faire évoluer la COMUE, notamment dans son mode de gouvernance, a été évoquée. C'est maintenant rendu possible par l'ordonnance du 12 décembre 2018, qui permet la création d'un établissement public expérimental. Pour favoriser l'adhésion de tous à ce projet, il faudra que les missions et les projets communs soient mis en avant, bien plus que les structures auxquelles ils devront aboutir. Les universités de Caen et de Rouen ont effectivement choisi d'inscrire leur progression dans le cadre d'une fusion. L'université du Havre pourra continuer à travailler avec ces deux universités fusionnées ou choisir de les rejoindre – cela fera partie, je n'en doute pas, des discussions qui auront lieu préalablement à l'élection des conseils des trois universités, au printemps 2020. Chaque établissement devra se positionner. Ce qui est certain, c'est qu'il faut encourager la coopération et le gain de visibilité. Bien entendu, rien ne sera imposé aux établissements.